

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation



Province de Québec  
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 4 décembre 2019 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette de même que messieurs Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Est absent : monsieur Robin Paradis

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

19-12-7549

### ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2019 | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
  - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 novembre 2019. (Info)
  - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 novembre 2019 et des comptes à payer au 4 décembre 2019. (Rés.)
- 4.0 Rapport mensuel du maire. (Info.)
- 5.0 Gestion :
  - 5.1 TECQ 2019-2023 | Programmation | Adoption. (Rés.)
  - 5.2 Services professionnels avocats | Mensualités pour 2020. (Rés.)
  - 5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. (Info)
  - 5.4 Déclaration des dons et autres avantages. (Info)
  - 5.5 Règlement no. 19-307 relatif à l'imposition 2020 de la taxe foncière générale, d'une taxe spéciale pour le service de l'égout et des taxes de services d'aqueduc et de l'égout. (Avis de motion et dépôt de projet)
  - 5.6 Règlement no. 19-308 relatif à la gestion des matières résiduelles et fixant la tarification pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2020. (Avis de motion et dépôt de projet)
  - 5.7 Date d'adoption du budget 2020. (Info)
  - 5.8 Horaire du bureau municipal pendant la période des Fêtes. (Info)



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

- 6.0 Hygiène du milieu :
  - 6.1 Eau potable | Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) | Demande d'aide financière. (Rés.)
  - 6.2 Matières résiduelles | Politique sur l'utilisation du plastique à usage unique. (Rés.)
- 7.0 Correspondance.
- 8.0 Affaires nouvelles :
  - 8.1
- 9.0 Période de questions.
- 10.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-12-7550

### PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2019 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2019

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2019.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

19-12-7551

### FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2019 ET DES COMPTES À PAYER AU 4 DECEMBRE 2019 | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 4 décembre  
2019 qui totalise un montant de 21 166.11\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du  
30 novembre 2019 qui totalise un montant de 102 986.91\$. Le conseil municipal  
reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris  
connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à  
ces déboursés.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Remis

### RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Remis à une séance ultérieure

19-12-7552

### GESTION | TECQ 2019-2023 | PROGRAMMATION | ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités  
de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la  
taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui  
s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été  
confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À  
L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à  
elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le  
gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs  
ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant  
aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme  
fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages  
causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent  
découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de  
l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-12-7553

### GESTION | SERVICES PROFESSIONNELS AVOCATS | MENSUALITÉS POUR 2020

CONSIDÉRANT QUE Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. ont déposé une offre de services professionnels le 20 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de renouveler cette entente au prix demandé soit 250\$ par mois avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services professionnels du 20 novembre 2019 au montant de 250\$ par mois taxes en sus soit acceptée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### GESTION | DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Aucun élu n'a déposé sa déclaration lors de la présente séance.

Info

### GESTION | DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier ou secrétaire-trésorier doit déposer au Conseil un extrait du



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

Avis de motion et  
dépôt de projet de  
règlement

registre public des déclarations faites par un ou des membres du Conseil des dons, marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

### GESTION | RÈGLEMENT NO. 19-307 RELATIF À L'IMPOSITION 2020 DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR LE SERVICE DE L'ÉGOUT ET DES TAXES DE SERVICES D'AQUEDUC ET DE L'ÉGOUT

#### AVIS DE MOTION

Je, soussignée, Hélène Tremblay, conseillère, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement relatif à l'imposition pour 2020 de la taxe foncière générale, d'une taxe spéciale pour le service de l'égout et des taxes de services d'aqueduc et de l'égout.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, LE 4 DÉCEMBRE 2019.

---

Hélène Tremblay, conseillère siège no. 1

Le directeur général profite également de l'occasion pour déposer au Conseil un projet de règlement relatif à l'imposition pour 2020 de la taxe foncière générale, d'une taxe spéciale pour le service de l'égout et des taxes de services d'aqueduc et de l'égout.

Avis de motion et  
dépôt de projet de  
règlement

### GESTION | RÈGLEMENT NO. 19-308 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET FIXANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2020

#### AVIS DE MOTION

Je, soussignée, Danielle Barrette, conseillère, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement visant à fixer les taux pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2020.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, LE 4 DÉCEMBRE 2019.

---

Danielle Barrette, conseillère siège no. 4

Le directeur général profite également de l'occasion pour déposer au Conseil un projet de règlement visant à fixer les taux pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2020.

Info

### GESTION | DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2020

Le maire informe les contribuables présents que le conseil municipal procèdera à l'adoption du budget 2020 le 11 décembre prochain à 19h tel qu'il appert dans l'avis public diffusé le 26 novembre dernier.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

Info

### GESTION/ HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PERIODE DES FÊTES

Le maire informe les contribuables présents que le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement.

19-12-7554

### HYGIÈNE DU MILIEU | EAU POTABLE | VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer juge opportun de présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Simon Thériault (directeur-général et secrétaire-trésorier), soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

19-12-7555

### HYGIÈNE DU MILIEU | MATIÈRES RÉSIDUELLES | POLITIQUE SUR L'UTILISATION DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la Municipalité de Portneuf-sur-Mer (ci-après «Municipalité») a le pouvoir d'adopter une politique qu'elle juge opportune en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une résolution le 8 mai 2019 pour manifester son intention de régir l'utilisation de contenants et d'ustensiles à usage unique non compostables, biodégradables ou recyclables sur son territoire;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite sensibiliser et motiver ses contribuables à l'utilisation de produits et contenants qui sont compostables, biodégradables, recyclables ou réutilisables;

CONSIDÉRANT QUE divers motifs circonstanciels, législatifs et environnementaux motivent la Municipalité à adopter une politique pour que les restaurateurs exploitant une place d'affaires sur le territoire de la Municipalité ne fassent pas l'utilisation de contenants à usage unique non compostables, biodégradables, recyclables ou réutilisables pour la nourriture qui est consommée sur place ou prête à emporter.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Politique d'utilisation par les restaurateurs de contenants à usage unique non compostables, biodégradables ou recyclables soit adoptée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### CORRESPONDANCE

NIL.

Info

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h18 pour se terminer à 19h22.

19-12-7556

### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h23, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY  
Maire

---

Gontran Tremblay  
Maire

---

Simon Thériault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier